

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 29 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,

Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte (arrivée à 20 h 50), LE CORNEC Josiane, ORY Fabienne,

MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick,

Absent (e) (s) excusé (e) (s) :

Mme MORIN Céline,

MM. : BROCHARD Franck, MOIRIN Grégory,

Absent (e) (s) :

M. BERTAUD Pierre,

Représenté (e) (s) :

Mme JAULIN Brigitte par Mme GUERINEAU Virginie (jusqu' à 20 h 52),

Mme MORIN Céline par Mme ORY Fabienne,

M. MOIRIN Grégory par M. MICHOT Yannick,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10, puis 11

Date de la convocation : 25 Juin 2018

Date d'affichage : 25 Juin 2018

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame GUERINEAU Virginie, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Concernant le point Eglise : Maîtrise d'œuvre, Madame le Maire précise, que la commune ne peut faire une avance financière sur la location d'une nacelle pour l'inspection du clocher (point abordé dans le compte rendu précédent). Coût de la location : environ 1 000,00 €. En effet, cette avance ne peut se faire que si le montant sur tranche ferme est de 50 000,00€.

Sur le point Vente de terrain : Madame le Maire annonce qu'après négociation, Monsieur et Madame KRIZMAN Dominique ont accepté d'acheter le terrain, parcelle E n° 833 en partie, E n°8 94 et E n° 857 pour un montant de 800,00 € net vendeur.

Sur le point Restaurant scolaire, le personnel de la cantine émet le souhait de visiter le prestataire actuel RESTORIA. La Commission d'Analyse des Offres doit être fixée avant le 20 juillet 2018.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CCTVI : Modification statutaire n° 3 - Approbation des Statuts de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 - Château d'eau du Camp du Ruchard - Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité

Bâtiments communaux : Travaux

Stèle du Camp du Ruchard : Demande d'une aide financière pour la rénovation de la stèle

Administration générale : Service civique

Décision modificative n° 2018/02 : Virements de crédits

Budget annexe Eau et Assainissement : Décision modificative n° 2018/02 : Virements de crédits

1) 2018_059 – CCTVI : Modification statutaire n° 3 - Approbation des Statuts de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

En séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) du 31 mai 2018, l'ensemble du Conseil a approuvé les statuts de Touraine Vallée de l'Indre valant également troisième modification statutaire à compter du 1er janvier 2019.

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) demande à l'ensemble des Communes membres de se prononcer sur ces modifications consistant à harmoniser les compétences facultatives dans les conditions prévues de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal la modification statutaire n° 3.

Elle fait un rappel sur les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace, Actions de développement économique,
GEMAPI,
Aménagement et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage,
Collecte et traitement des déchets des ménages.

Puis, elle présente les compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement (Gestion par exemple des fossés collecteurs),
Politique de logement et de cadre de vie, Fonds d'aide à la création de logement social, Gestion des logements d'urgence dont un est sur la Commune de Villaines-les-Rochers,
Plan local de l'Habitat, Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
Action sociale d'intérêt communautaire,
Création et gestion des maisons Services au Public dont une est située à Cheillé.

Enfin, Madame le Maire présente au Conseillers Municipaux les options facultatives :

Les transports : Organisation secondaire et gestion du transport scolaire :

Les services transports scolaires collectifs sont dorénavant entièrement gérés par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) : transport dispositif école/cinéma, transport vers les piscines.

Elargissement et Exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique (Préparation et gestion de l'arrivée de la fibre optique dans nos territoires par exemple)

Instruction des actes d'urbanisme

Adhésion à un syndicat mixte

Enfance Jeunesse où de nombreux changements ont été réalisés :

Les domaines d'intervention sont :

Action communautaire en direction des 0-18 ans,
Elaboration d'un projet éducatif communautaire,
Gestion et évolution des structures d'accueil Petite Enfance,
Mise en place et animation des RAM,
Création, extension, aménagement, entretien, exploitation et gestion des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires avec ou sans hébergement,
Accueil avec ou sans hébergement de jeunes de 14 ans et plus,
Intervention d'animateurs dans les collèges,
Animation et équipement Point Jeunesse sur les communes de Cheillé et Montbazou.

Dans le cadre du domaine Enfance Jeunesse, Madame le Maire transmet à l'ensemble du Conseil Municipal un courrier de l'Association 1001 Pattes adressé au président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et envoyé pour copie aux communes de Saché, Thilouze et Villaines les Rochers.

Ce courrier exprime le mécontentement et l'inquiétude de l'association face à un changement de gestion de ses activités.

L'Association 1001 Pattes gère actuellement l'ALSH de Saché, Thilouze et Villaines-les-Rochers. Cette association a appris récemment et par hasard que l'ALSH de Saché et Thilouze serait reprise en gestion directe par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

Or, une délibération votée en Conseil Communautaire le 29 mars 2018 décidait d'une reconduction de la gestion des ALSH de Saché, Thilouze et Villaines-les-Rochers pour une année.

De plus, d'après le courrier de l'Association 1001 Pattes, aucune concertation, ni discussion n'a eu lieu avec les acteurs concernés, cette décision a été prise sans explication.

Suite à l'échange, Madame le Maire au nom de la commune va envoyer un courrier au Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) afin de clarifier la situation vis à vis de l'Association 1001 Pattes et l'application de l'engagement pris vis à vis de cette association.

De plus, la commune de Villaines-les-Rochers demande à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) d'inviter tous les acteurs concernés si elle souhaite un changement de gestion de l'ALSH.

La Commune de Villaines les Rochers souhaite garder la gestion de l'ALSH de sa commune par l'Association 1001 Pattes.

L'ensemble du Conseil Municipal demande une clarification de la situation sur la compétence Enfance Jeunesse concernant la gestion des ALSH sur les communes de Saché, Thilouze et Villaines-les-Rochers.

L'action culturelle,

L'eau potable : Production, distribution, gestion de l'eau Potable,
Assainissement collectif et non collectifs,

L'équipement sportif ;

La culture,

Le tourisme

font aussi partie des options facultatives.

Le Conseil Municipal accepte la troisième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019.

En ce qui concerne le transfert des compétences eau et assainissement à venir, le Conseil Municipal demande le maintien du service eau potable en régie directe confiée à la commune par convention.

L'ensemble du Conseil Municipal demande que l'assainissement collectif soit aussi en régie directe ou prestation de service.

Sur l'assainissement non collectif, le Conseil Municipal n'émet aucune exigence particulière.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1^{er} janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 171-187 en date du 22 décembre 2017 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3;

Considérant le délai de deux ans à compter de la fusion au 1^{er} janvier 2017 pour harmoniser les compétences facultatives, soit pour le 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant la volonté des élus communautaires d'harmoniser dès aujourd'hui certaines compétences facultatives ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer de statuts clairs et juridiquement stables ;

Vu le projet de statuts joint valant modification statutaire n° 3 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 19 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 2018.05.A.2.10 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en date du 31 mai 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'accepter la troisième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019 et valant approbation des statuts ;

De transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

D'ACCEPTER la troisième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019 et valant approbation des statuts ;

DE TRANSMETTRE cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Le Conseil Municipal souhaite que le soutien aux associations en charge de l'Enfance Jeunesse intégré aux statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau soit maintenu. Ce point n'apparaît plus explicitement dans les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

2) 2018_060 – Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 - Château d'eau du Camp du Ruchard - Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité

Madame le Maire présente la convention de raccordement pour une installation d'électricité basse tension de puissance supérieure à 36 kVa pour un raccordement individuel 59 KVa situé sur la RD 157 à l'entrée du Ruchard à Avon-les-Roches entre la commune de Villaines-les-Rochers et le prestataire ENEDIS.

Le coût du raccordement s'élève à 4 039,97 €. La durée des travaux est estimée à 4 mois environ.

Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur l'évolution des travaux de connexion entre le château d'eau du Camp du Ruchard et du château d'eau de la Commune dans la perspective de les raccorder.

Puis, elle précise qu'un raccordement électrique doit être réalisé afin d'alimenter le château d'eau du Camp du Ruchard.

Pour cela, une convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité doit être signée entre la Société ENEDIS et la Commune de Villaines-les-Rochers.

Madame le Maire présente la proposition financière du raccordement électrique.

Le Conseil Municipal,

Vu la Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité proposé par la Société ENEDIS,

Après l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de réaliser le raccordement électrique du château d'eau du Camp du Ruchard,

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité doit être signée entre la Société ENEDIS et la Commune de Villaines-les-Rochers ainsi que la proposition financière d'un montant de quatre mille six cent soixante-quatorze euros et soixante-huit centimes hors taxe (4 674,68 € HT)

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour les signer et toutes les pièces administratives à venir s'y rapportant.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

3) 2018_061 – Bâtiments communaux : Travaux

Depuis 2016, la mise en conformité électrique des bâtiments communaux est engagée. Il reste à réaliser les travaux de mise en conformité du tableau électrique du théâtre de Verdure.

Le montant des travaux s'élève à 1 219,00 €. Ces travaux rentrent dans les travaux prévus au budget.

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait de terminer cette année, la mise en conformité électrique des bâtiments communaux par l'installation de tableaux électriques permanents dans des coffrets au Terrain du Chillou.

Puis, elle présente la proposition de devis de la Société SASU OZ'ELEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE de réaliser les travaux de mise en conformité électrique de l'installation des tableaux électriques permanents au Terrain du Chillou

APPROUVE le devis de la Société SASU OZ'ELEC ;

AUTORISE à Madame le Maire à signer le devis pour un montant de mille deux cent dix-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes hors taxe (1 219,94 € HT).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

4) 2018_062 – Stèle du Camp du Ruchard : Demande d'une aide financière pour la rénovation de la stèle

Le Comité de la Stèle du Camp du Ruchard envisage de rénover le site de la stèle, site dédié aux Fusillés et Massacrés de Touraine.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Suppression de la haie des cyprès
- Edification d'un muret largeur 0,35 m hauteur 0,80 m et longueur 20 m.

L'investissement de ces travaux s'élève à 12 000,00 €.

Le Comité fait appel aux dons et demande un soutien financier aux diverses collectivités territoriales.

Délibération

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal la lettre du Comité de la Stèle du Camp du Ruchard sollicitant à la Commune de Villaines-les-Rochers une demande d'aide financière pour soutenir la rénovation de stèle qui a été édifiée en « Mémoire des fusillés et massacrés de Touraine ».

Cette rénovation est estimée à environ 12 000,00 €.

Le Comité de la Stèle du Camp du Ruchard souhaite un soutien sous forme d'un don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de faire un don d'un montant de trois cents euros (300,00 €) afin de soutenir le Comité de la

Stèle du Camp du Ruchard dans son projet de rénovation de la stèle.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Madame JAULIN Brigitte arrive, prend part à la séance à 20 h 52 et annule le pouvoir donné à Madame GUERINEAU Virginie.

5) 2018_063 – Administration générale : Service civique

Le Conseil Municipal avait envisagé de recruter un service civique pour accompagner le dossier Eco-quartier de la commune.

Or, le dossier avance bien mais d'autres dossiers sont en attente comme l'accompagnement des jeunes et de nos aînés.

Ses missions pourraient être :

- Un travail de synthèse sur les aides et accompagnements de nos aînés pour le maintien à domicile
- Création et gestion des dossiers pour les jeux pour enfants
- Accompagnement des ados

Le profil demandé du service civique serait plutôt un animateur socio-culturel.

Ce service civique est proposé à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Il pourrait être recruté pour début septembre pour une durée de 6 mois renouvelable.

Délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait délibéré en 2015 pour créer un service civique pour construire le projet d'Eco-quartier.

Le Conseil Municipal souhaite orienter le Service Civique, dans le domaine socio-culturel, vers des actions auprès des Jeunes et des Anciens. Ce service portera, notamment, sur l'accompagnement des élus dans la création de jeux pour les enfants, la poursuite de l'aménagement du City Parc et de la remise en état du tennis ou autres attentes exprimées par les Jeunes du village, la mise en œuvre du plan d'actions pour nos Anciens élaboré par le Comité Social de la Commune, la préparation du 11 Novembre avec les Jeunes et les Anciens, la relance du point lecture et un appui au volet social du projet de l'Eco-quartier.

Elle présente le principe de Service Civique qui est réservé à des jeunes gens âgés entre 16 et 25 ans pour acquérir une expérience professionnelle. La durée de ce contrat est de 6 mois renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par

12 voix POUR
0 voix CONTRE
1 voix ABSTENTION (Mme JAULIN Brigitte)

ACCEPTE de créer un emploi en service civique pour les actions d'accompagnement des Jeunes et des Anciens dans le domaine socio-culturel ;

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande d'agrément auprès des services de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale (DDCSPP) ;

AUTORISE Madame le Maire à recruter une personne en Service Civique pour une durée de 6 mois avec la possibilité d'une indemnité complémentaire.

A la majorité (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 1 - Ne prend pas part au vote : 0)

6) 2018_064 – Décision modificative n° 2018/02 : Virements de crédits

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2017_117 en date du 20 décembre 2017 autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget 2018

Vu le Budget primitif 2018 voté le 30 mars 2018,

Vu le courrier de la Préfecture d'Indre-et-Loire en date du 29 mai 2018,

Après l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Approuve les virements de crédits suivants :

Investissement

Dépenses

Compte 020 R	Dépenses imprévues	- 112,50 €
Compte 204 R	Subventions d'équipement	+ 112,50 €

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

7) 2018_065 – Budget annexe Eau et Assainissement : Décision modificative n° 2018/02 : Virements de crédits

Délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il vient d'accepter lors de la séance en date du 20 avril 2018, modifier la télégestion Ethernet du SOFREL de l'armoire de commande du poste de relevage avec la fourniture et pose d'un onduleur dans un coffret au poste de relevage de la Méquillière puis elle propose d'effectuer les virements de crédits suivants afin de pouvoir réaliser ses travaux :

Fonctionnement

Dépenses

Compte 022 R	Dépenses imprévues	- 3 720,00 €
Compte 023 OS	Virement à la section d'investissement	+ 3 720,00 €

Investissement

Dépenses

Compte 21881 R	Installations, matériel et outillage Techniques	+ 3 720,00 €
----------------	---	--------------

Recettes

Compte 021 OS	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 720,00 €
---------------	--	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

Camp du Ruchard

Une rencontre a été organisée avec le Maître d'œuvre, les prestataires et le représentant du Camp du Ruchard afin de finaliser les travaux pour la prise en exploitation de la production d'eau potable du Camp du Ruchard à la date du 1 août 2018.

Objectif : Ouvrir les vannes d'alimentation de la commune par la production du Camp du Ruchard en septembre 2018.

Stagiaires

La Mairie a accueilli 4 stagiaires (activités périscolaires et de restauration ; administratif ; eau et assainissement ; communication sur le site internet) qui ont fait un excellent travail dont un stagiaire qui a mis à jour le RPQS, le protocole d'intervention

d'urgence, le rapport annuel sur prix et qualité de l'eau potable. Madame le Maire remercie les tuteurs de ces stagiaires.

Site internet

Le site internet est bien avancé.

La formation de tout le secrétariat est prévue le 18 juillet 2018.

Espaces verts

Madame JAULIN Brigitte fait part du fait que le contrat d'avenir s'arrête dans un an. Il n'y a plus de contrat saisonnier depuis 2 ans. La période avril à septembre est une période où le travail est important en espace vert. Il faut absolument anticiper le départ du contrat d'avenir et essayer de voir quels types de contrats pourraient le remplacer (contrat pro, apprentissage...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 52
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.